



LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON



ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE

Rue Truguet

INSERTIONS:

Une à six lignes, 3 fr. 00
Réclames, 1 fr. 50
Faits divers, 1 fr. 00

Avis

Le maire de la ville de St-Pierre.

Sur le rapport qui lui a été adressé par le médecin du service municipal croit devoir aviser la population — en raison de quelques cas de rougeole existant en ville et dans le but d'éviter la propagation de l'épidémie d'avoir recours aux précautions ci-dessous énumérées..

1 - Eviter de la façon la plus stricte de conduire ou de laisser aller les enfants dans les maisons où existent ou ont existé depuis au moins six semaines, des cas de rougeole.

2 - Ne rien recevoir comme meubles, vêtements, linge de corps de ces mêmes maisons sans les avoir, au préalable fait bouillir et passer à la lessive.

3 - avoir soin de faire bouillir et de lessiver tous les linges, et litteries, ayant servi aux malades.

4 - si des cas se déclarent, isoler dans les maisons autant que possible les malades et prendre garde à ce qu'ils n'aient de communication qu'avec les personnes chargées de les soigner.

5 - la maladie se propageant surtout par les pellicules qui succèdent aux rougeurs, ne laisser les convalescents communiquer avec d'autres enfants que lorsque ces pellicules auront absolument disparu.

6 - ne renvoyer les enfants à l'école que six semaines après leur guérison complète.

7 - désinfecter les appartements qui auront renfermé des malades et à cet effet après avoir nettoyé la literie et les matelas fumiger la pièce en y faisant bouillir du soufre à raison de 30 grammes par mètre-cube,

8 - prendre d'une façon générale les plus grands soins d'hygiène et de propreté.

Saint-Pierre le 2 Août 1905

Le Maire

J. F. Pompeï

Manifestation

L'arrivée de Mgr Légasse notre supérieur ecclésiastique, et de M. Louis Légasse délégué de la colonie a eu lieu avant hier au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

C'est la meilleure réponse qui pouvait être

faite à ceux qui ont attaqué nos amis et prétendu qu'ils avaient perdu de leur popularité dans le pays.

Ce qui a fait du reste le charme de cette manifestation toute de spontanéité et de profonde sympathie, c'est d'avoir été absolument et entièrement pacifique.

Qu'on ose encore soutenir que c'est nous qui sommes les violents.

Aujourd'hui plus que jamais nous voulons la pacification du pays malgré tout et contre tout.

La colonie souffre déjà trop de la crise commerciale qui menace de l'anéantir, pour que nous cherchions à y créer des divisions nouvelles, par des discussions d'intérêts personnels et des polémiques stériles.

La RÉDACTION

Un Mot

Le Journal l'Action laïque me reproche, une phrase, d'un de mes articles que j'avais pour ma part déjà oubliée.

J'avais parlé en effet de braillards qui auraient crié "A bas Combes" au moment du départ des frères et qui aujourd'hui seraient membres du Cercle de "l'Action laïque".

Il paraîtrait que ce que j'ai avancé est inexact et qu'aucun membre du dit Cercle n'aurait manifesté à l'occasion de ce trop célèbre départ!!

Soit!

Mais faut-il alors qu'ils soient peu nombreux à l'Action laïque!!!!

Que cependant l'on publie la liste du petit nombre d'adhérents à cette nouvelle ligue et je pourrai peut-être discuter plus utilement.

J. F. P.

Paris 11 juin 1905

Louis Légasse à Monsieur le rédacteur en chef du journal l'Aurore à Paris

Monsieur

Je lis dans votre dernier numéro du 10 juin un article tendancieux *la Ploutocratie aux îles St-*

Pierre et Miquelon, qui me vise personnellement.

Désolé d'être obligé d'y répondre, je vous prie de vouloir bien insérer ma réponse au même endroit de votre journal et en caractères identiques.

Je ne puis, ne saurais-ce que pour éclairer votre religion, laisser passer votre article sous silence, il est véritablement trop perfidement parsemé d'erreurs.

Je ne mets, pas un instant, en doute, la bonne foi du journal, mais bien celle des personnes qui ont inspiré cet article et fourni sciemment de faux renseignements.

Vous parlez d'une histoire qui a eu lieu en 1901 à St-Pierre et Miquelon.

Oui, le Jules-Jean-Baptiste appartenait à M. Légasse. C'est vrai. Mais on ne vous a pas dit que M. Pierre Chrétien affrétait à M. Légasse ce bateau pour le transport de son personnel (à lui Chrétien) et de ses produits de pêche de l'Île Rouge (French Shore) à Saint-Pierre et Miquelon. Les produits de pêche étaient la propriété de M. Chrétien ils avaient été pêchés par son personnel et préparés par lui sur la côte ouest de Terre-Neuve (French Shore).

Le Jules Jean-Baptiste n'était qu'un simple transporteur. Tel un capitaine de Transatlantique qui prend passagers et marchandises au Havre pour New-York signe à cet effet des connaissances pour la marchandise qui lui est déclarée, fait en conséquence un manifeste appuyé de passavants à destination. Si les déclarations de l'expéditeur ne sont pas conformes aux objets contenus dans les colis, le navire et la marchandise sont responsables vis à vis de la douane au point de vue pécuniaire, mais le capitaine qui représente l'armateur a recours contre l'expéditeur de bonne ou mauvaise foi, qui à commis l'erreur ou l'omission.

C'est le cas du capitaine du Jules-Jean-Baptiste qui a pris à terre sur la côte du French-Shore, et non sur les bancs de Terre-Neuve comme vous le dites, les produits péchés et préparés par le personnel de M. Chrétien pour son compte.

Voilà donc la responsabilité et la bonne foi de M. Légasse entièrement dégagées et vos accusations réduites à néant.

Quant au fond de l'affaire le voici d'après M. Chrétien.

Son opération de pêche de l'île Rouge comportait une trentaine d'hommes. Or, il arriva que trois ou quatre pêcheurs tombèrent malades. Il les remplaça par autant d'Anglais pendant quelques jours avec l'autorisation du commandant de la division navale de Terre-Neuve.

Par ailleurs, on sait que l'équipage d'un navire peut-être composé d'un quart de marins étrangers

... Mais ne faisons pas ici — ce n'est pas le moment — un cours de droit.

Le navire Jules-Jean-Baptiste fit son entrée à St-Pierre avec les produits de pêche de M. Chrétien. Le capitaine déposa en douane manifeste, certificat de prud'homme et toutes les pièces sacramentelles,



On commença à décharger sa cargaison et vous connaissez le reste.

A un moment donné, on interrompt le débarquement, le capitaine fait des réserves contre l'administration pour faire valoir ses droits et réclamer des dommages-intérêts. La douane reconnaît sans doute l'illégalité de sa manœuvre, car le gouverneur me pria de passer à son cabinet un dimanche matin, où, pour la première fois, je m'étais rencontré avec M. Sigouine-Latouche, chef du service des douanes, pour parler de cette affaire. On m'y apprit que tout était réglé, on m'exprima des regrets au sujet de cet incident et l'on me pria, *me supplia même de délivrer une pièce par laquelle je prenais l'engagement de ne demander aucun dommage-intérêts à l'administration pour le fait de la saisie du Jules-Jean Baptiste. Je consentis à délivrer cette pièce.*

Vous faites allusion également à un cas analogue qui se serait produit six ans plus tôt.

Très fameuse, en effet, cette histoire aussi !

Il s'agit, sans doute, du navire *Pourquoi-pas*. Notre responsabilité n'est pas plus engagée dans cette affaire que dans l'autre. Nous avions frété le navire *Pourquoi-Pas* ? à M. Charles Hacala, qui faisait, avec un nombreux personnel la pêche au French Shore (ne pas confondre avec banques de Terre-Neuve).

Le *Pourquoi-pas* alla donc chercher les produits de pêche de M. Hacala et les transporta à St-Pierre. Ce navire et la cargaison furent saisis parce que le manifeste déposé en douane n'avait pas été accompagné du certificat du prud'homme de l'endroit, pièce que la douane n'avait jamais réclamé jusqu'alors.

Les produits étaient tous d'origine française, mais ne portaient pas l'estampille du prud'homme qui n'était autre que M. Hacala.

Oh ! chinoiserie et caprice administratifs !

Il eût été facile à M. Hacala d'expédier avec le navire le certificat demandé, mais pour des expéditions analogues, la douane ne lui avait jamais réclamé pareilles pièces. Force lui fut (à M. Hacala) de subir les conséquences de la transaction passée avec la douane.

Vous dites, en outre, que les gouverneurs de la colonie ont trop souvent été à mon service !

Ils ne m'ont jamais accordé la moindre faveur pour la bonne raison que je ne leur ai jamais rien demandé. Il en a été de même avec tous les autres fonctionnaires et chefs de service de la colonie, tous ces roitelets qui, pour la plupart avaient une morgue et des prétentions royales ! Comme je n'ai pas l'habitude de marcher à plat ventre devant qui que ce soit, je suis naturellement l'ennemi pour les fonctionnaires et pour les lèche-bottes qui font des bassettes avec eux.

Je ne puis admettre ni retenir comme vrai, qu'un seul passage de votre article.

Vous dites. « Si on allait là-bas chercher comme on y entend et comment on y pratique la liberté et l'égalité, on découvrirait que ces mots-là ne sont, dans les colonies, que des masques dont se servent en cas de besoin, quelques privilégiés. » Et moi j'ajoute que ces privilégiés s'appellent pour la plupart : 10 « fonctionnaires coloniaux » et 20 hommes sans énergie et à l'échine trop flexible qui rampent avec eux.

Quant à moi, je n'ai jamais rien demandé aux fonctionnaires qu'une chose :

« Qu'ils fassent leur devoir et qu'ils ne s'occupent pas de politique. »

Ces mots adressés à un procureur de la République (boulangiste), chef du service judiciaire aux îles Saint-Pierre-Miquelon m'ont valu un jour quinze jours de prison ainsi que vous pourrez vous en rendre compte par le dossier ci-joint, que je vous adresse en communication, à titre de curiosité. J'ajoute que la magistrature métropolitaine avait cassé le jugement et m'avait acquitté ensuite.

J'ai été victime d'actes les plus monstrueux de la part de la justice coloniale, j'ai été même arrêté par elle, et voilà qu'aujourd'hui vous m'accusez d'en être le grand chef ! Je décline cet honneur ; il peut être flatteur pour d'autres, mais pas pour moi.

Voici également, en communication un dossier relatif à la justice coloniale et à la liberté individuelle.

Cet homme tout puissant, d'après votre journal et qui se nomme Légasse, dont on semble tant envier le sort, vous propose de céder avec sa toute

puissance, sa place, tous ses intérêts de la colonie, sa flottille de quarante bateaux, dites vous, la concession du service postal, ses maisons et tout le reste il souhaitera en bon Français qu'il est, que vous fassiez mieux que lui pour les intérêts français, pour la République et pour le peuple !

Quant à mes élections de délégué, elles ont eu lieu d'une façon irréprochable pour ma part. Je veux bien croire que mon concurrent blackboulé puisse en dire autant.

Le conseil du contentieux des colonies, sous la présidence d'un conseiller d'État, a ratifié mes élections. C'était pour la troisième fois que les électeurs de St-Pierre et Miquelon me choisissaient pour leur représentant, à une grande majorité.

En ce qui concerne la Banque, j'en connais qui ont l'air de s'en plaindre et qui ont été heureux de s'adresser à M. L. Légasse pour avoir de l'argent. Ce n'est pas M. Légasse qui allait leur en offrir. On allait à lui.

Soyons donc de bonne foi et disons la vérité, qu'elle soit bonne ou mauvaise à dire.

Veuillez agréer monsieur le directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

L. Légasse.

Le Gouverneur à St-Jean

Nous lisons dans le « The evening Herald » du 25 Juillet 1905

Garden party au palais du Gouvernement

Le garden party donné par leurs excellences Sir William et Lady Mac Grégor hier après midi en l'honneur du Gouverneur de St-Pierre, M. Angoulvant, a été très réussi. Le temps était splendide et l'assistance nombreuse et choisie. Leurs excellences et leur honorable hôte regrettent les visiteurs sur la pelouse et le magnifique jardin fut vite plein de monde.

La musique y était jouée par la fanfare de Power qui fit entendre la Marseillaise en l'honneur des visiteurs français. On n'y avait organisé des jeux de tennis et d'autres jeux. Une large tente abritait le buffet et l'hôte, l'hôtesse et leurs filles ne négligèrent rien pour rendre la réunion gaie et agréable.

Les invités étaient :

Hon. J. Anderson, Hon J. Angel, Mr. And Mrs Balfour, etc. etc. etc

Réceptions au Palais du Gouvernement

Le lunch offert hier au palais du Gouvernement dans le but de permettre à M. Angoulvant gouverneur de St-Pierre de se rencontrer avec les personnalités les plus marquantes du Commerce et de la Politique, était une fête bien agréable.

Le menu était aux armes de la France et de l'Angleterre et les décorations en fleurs exprimaient des compliments aux distingués voyageurs.

Son Excellence Sir William Mac Grégor porta le premier le toast à sa M. le roi Edouard, en brefs mais excellents termes, puis au Président Loubet, enfin à l'hôte du jour M. Angoulvant gouverneur de St-Pierre. A ce dernier toast, Sir William Mac Grégor parla plus longtemps mais avec le même propos. Il acclama l'entente anglo-française et les résultats des efforts tentés par les deux gouvernements en vue de la paix universelle. Certaines nations ont pu essayer de semer la division entre l'Angleterre et la France. Mais elles avaient toutes les deux trop d'intérêts communs, elles avaient fait durant les siècles passés trop de nobles actions en civilisant et en colonisant les peuples arriérés du monde, pour qu'aucun effort puisse maintenant réussir à anéantir leur œuvre ou à détruire l'idéal qu'elles ont créé. Il y a eu il est vrai, certaines rivalités entre elles — et il y en aura toujours mais ces rivalités sont de celles qui par leur grandeur de vues contribuent à accélérer la civilisation de l'univers.

Quoi qu'il en soit l'Angleterre pourrait prendre de la France des leçons sur la façon de gouverner

les colonies et dans les contrées où les deux peuples ont marché côté à côté, ils ont mutuellement maintenu leurs prestige nationaux sans que cela ait porté atteinte à leur esprit d'amitié. Il ne voit rien dans leurs intérêts respectifs concernant les colonies qui puissent amener un conflit ou même un malentendu. Le roi Edouard et le Président Loubet ont conclu un accord et jusque dans ce coin aîné de l'empire, les bons résultats de leur accord se font sentir. Le conflit du French Shore qui a duré si longtemps est arrangé à l'amiable et aujourd'hui nous avons au milieu de nous le représentant de la France dans une de ses plus vieilles colonies, comme l'hôte de la plus ancienne colonie anglaise, circonstance caractéristique des sentiments de paix et d'amitié qui unissent les deux nations et qui, nous l'espérons, dureront longtemps. Si, dans l'avenir d'autres puissances s'unissent à nous, cela sera dû, sans nul doute au lien d'amitié si solidement cimenté par la diplomatie du pacificateur Edouard et du président Français. Réunis autour de cette table aujourd'hui, sont les représentants de toutes les branches de notre vie publique et commerciale. Il les a conviés exprès afin qu'ils se rencontraient avec M. Angoulvant. Un fait qui lui est particulièrement agréable, c'est celui de voir que les invités ont tous unanimement répondu à l'appel ce qui témoigne le désir que tous avaient de venir saluer le distingué voyageur. Le gouverneur espère que, maintenant que le premier pas est fait, les visites du gouverneur de St-Pierre seront désormais plus fréquentes et que les relations entre les deux colonies prendront un aspect plus amical et seront tous les jours de plus en plus meilleures.

M. Angoulvant, à son tour, porta le toast à son excellence Sir William Mac Grégor, le remercia de son aimable invitation et de l'hospitalité si touchante qu'il lui a fait l'honneur de lui accorder. Il était également profondément reconnaissant de la courtoisie et des égards avec lesquels il a été accueilli par tout ceux des citoyens dont il lui a été donné de faire la connaissance et qu'il considérait comme étant les représentants de la noble race avec laquelle la France était fière d'être unie par des liens d'amitié. Il était plus qu'agréablement surpris de l'importance de notre ville, des splendides monuments publics et religieux et des maisons de commerce si grandes. Malgré le désastreux incendie d'il y a quelques années, la reconstruction de la ville sur un tel plan faisait reconnaître hautement l'esprit d'initiative et la force de volonté des habitants. Il espère que St-Jean de Terre-Neuve continuera toujours de prospérer et que l'accord entre les grandes nations s'étendra également entre les deux colonies voisines. Il remercie son hôte de lui avoir fourni l'occasion de se trouver au milieu d'une telle réunion et remercie les autres convives de l'intérêt que par leur présence ici, ils lui témoignent à lui-même ainsi qu'aux îles St-Pierre et Miquelon. Il termina par ce souhait que Sir William Mac Grégor voudra bientôt à son tour honorer St-Pierre de sa visite.

Etaient présents au lunch.

M. le Gouverneur de St-Pierre, M. le Commandant Mottez, etc...

La nuit dernière, ces membres du Cercle français ou du Club français fondé par Mme Rigoreau étaient invités au palais du Gouvernement pour saluer le Gouverneur de St-Pierre etc. etc. etc.

Etaient également présents Capitaine Mottez et les officiers du navire de guerre français Troude, etc. etc. etc.

Un important concert était donné avec le grand concours de Melle Mac Grégor, Fox, et Furlong, Melle Shea, Maeve, et Goodridge, M. Gailhac, Capitaine Hill, et Lieutenant Cornabe.

Autre Réception

La nuit dernière, le consul et Mme Rigoreau ont offert un dîner en l'honneur du Gouverneur Angoulvant. Y étaient présents :

Sir William et Lady Mac Grégor, Melle Mac Grégor, les Sirs Gailhac et Elgée, le capitaine Mottez,

tez, et les officiers du Troude.

Aujourd'hui, son excellence Sir William Mac Grégor a offert un lunch en l'honneur du Gouverneur Angoulvant avaient été invités à venir prendre part à ce lunch une trentaine de personnes environ, tout les membres du Gouvernement ou du haut commerce local.

Ce soir, au palais du gouvernement sera donné un dîner auquel sont conviés les officiers du Troude. Il y aura ensuite une soirée musicale et dansante: un grand nombre de jeunes gens versés dans la langue française y seront invités.

The « Daily News » à la date du 26 Juillet 1905 publie également

Hier, après midi, en dépit du mauvais temps, M. Angoulvant, Gouverneur de St-Pierre s'est promené en automobile avec M. H. D. Reid. Ils ont visité l'Anse Portugaise et le distingué voyageur a été enchanté de cette promenade. Le retour s'est effectué à 4h.30. A 5 heures M. Angoulvant et le premier ministre Bond ont eu une conférence dans laquelle ont été discutées d'importantes questions touchant la Colonie et St-Pierre. Le Gouverneur avait l'intention de partir aujourd'hui pour Saint-Pierre mais il a maintenant décidé de rester encore ici jusqu'à demain matin.

« The Evening Télégramm » a également publié divers compte rendus des fêtes de St-Jean

Aux petits pêcheurs de l'Île aux Chiens

J'ai pris connaissance de la pétition que 168 d'entre vous avez signée et dans laquelle vous demandez à ce qu'il n'y ait pas d'usine de baleine à Miquelon.

En lisant attentivement les objections que vous formulez, j'ai tout de suite deviné que votre bonne foi dans cette affaire avait été surprise; du reste j'avais su que certaines personnalités de St-Pierre s'étaient dernièrement rendues sur votre île et y avaient prêché la guerre sainte contre la baleine, tout comme à St-Pierre, ces mêmes gens ont fait l'impossible pour empêcher la construction de l'Eglise.

Les motifs qui font agir ces personnes sont trop connus pour que j'aie besoin d'insister.

Depuis mon jeune âge, j'ai toujours entendu par-

ler avec les plus grands éloges de la population de l'Île aux chiens. On vous a toujours représentés à mes yeux comme des gens honnêtes, laborieux et très économies; un peu versatiles par exemple et enclins à subir de bonne foi, je m'empresse de le dire, l'influence du dernier qui leur parle.

Vous savez tous que Miquelon se meurt. Pour des motifs dont le principal réside dans la grande pénurie de morue, les pêcheurs de cette localité, malgré tous les efforts, ne peuvent arriver à vivre,

Une occasion unique leur est offerte de faire vivre leurs familles en travaillant à l'usine de baleine que l'on veut établir chez eux,

Allez-vous pour des motifs vraiment bizarres, que rien ne justifie, et qui, pour tout homme conscient ne tiennent pas debout; allez-vous dis-je vouloir empêcher vos camarades de manger du pain. Je suis sûr que vous n'avez pas cette intention.

Du reste, je suis persuadé que beaucoup d'entre vous sont déjà revenus de leurs appréhensions; je n'en veux pour preuve que le peu d'empressement que vous avez mis l'autre jour à répondre à l'appel de M. le Commissaire de l'Inscription Maritime lorsqu'il est allé enquêter sur ce sujet à l'Île aux chiens.

Vingt six seulement, sur les 168 signataires de la pétition étaient présents.

Invités à formuler leurs objections, deux d'entre eux ont pris la parole.

L'un, homme considérable, et à juste titre considéré à sorti comme objection la nouvelle fantaisie ci-après:

Des anglais m'ont dit que le sang répandu sur la mer par la baleine quand elle est harponnée, fait fuir le poisson.

Vraiment, ce n'est pas fort.

Je ne vois pas bien l'influence que quelques centaines de litres de sang répandus sur la surface de l'Océan, peuvent bien avoir sur le poisson. Je crois vous faire injure en insistant.

La deuxième objection avait plus de valeur.

Nous craignons a dit le pêcheur qui la formulait que le vapeur ne vienne trop près de nos embarcations, qu'il nous brise nos filets, qu'il nous gêne pendant la pêche et ne nous fasse ainsi un grand tort dans notre métier.

Vous pensez bien que, de même qu'à Terre-Neuve, il y aura pour la pêche à la Baleine à Miquelon des règlements très sévères. Il sera défendu au va-

peur de poursuivre les baleines près des emplacements; il ne pourra approcher qu'à une certaine distance et si, par hasard, un accident de ce genre se produisait, volontairement ou involontairement, vous savez bien que les propriétaires du vapeur seront responsables des engins de pêche et seront tenus de vous indemniser du temps perdu.

Alors que craignez vous, je vous assure que je ne le vois pas du tout.

Allons braves pêcheurs de l'Île-aux-Chiens, soyez généreux, vivez et laissez vivre, la mer est grande et elle est pour tout le monde. Si depuis plusieurs années elle se conduit envers vous en marâtre, soyez persuadés qu'un jour ou l'autre vous aurez votre revanche et qu'elle vous prodigera de nouveaux trésors inépuisables.

A. SALOMON

Patent Slip

DES ILES ST-PIERRE ET MIQUELON

Société anonyme au capital de 120.000 francs

Conformément à l'article 37 des statuts, le Conseil d'Administration de la Société du Patent Slip des Iles St-Pierre et Miquelon a fixé au 21 août, la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la dite société.

En conséquence, Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le lundi, 21 août prochain, à deux heures, dans une des salles du Café du Midi à l'effet:

1 - D'entendre la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du commissaire de surveillance sur la situation de la société au 30 juin 1905;

2 - D'approuver s'il y a lieu les comptes;

3 - De fixer le dividende à répartir;

4 - De ratifier l'élection d'un membre du Conseil d'Administration choisi par le Conseil à la date du 27 Mai dernier;

5 - De remplacer un membre du Conseil d'Administration pour une période d'un an;

6 - D'élire un commissaire de surveillance et un commissaire suppléant pour l'exercice prochain;

7 - De délibérer et statuer sur tous les intérêts de la société.

Conformément à l'article 39 des statuts, tout pro-

No 4

Feuilleton de « LA VIGIE »

LE DRAME AU VILLAGE

LOUISE LA PALE

PAR

LAMY DU VERGER

I

LA FILLE DE L'ÉCLUSIER

Donc le maréchal des logis était honoré de l'arrivée de Pépita, reconnaissant des gâteries de sa mère la malade dont l'orgueilleuse susceptibilité voulait le récompenser de ses mille services, et voilà tout.

Il ne prévoyait pas que les choses changeassent se contentant de ce qu'il avait.

Cependant il arrivait au terme d'une de ces périodes de service, et quand un jour il avait parlé devant Pépita de son départ possible, de son retour définitif en France il avait, avec un grand battement de cœur, remarqué qu'un voile de tristesse passait dans les yeux immenses de l'Andalouse.

Elle ne l'aimait pas, oh non, mais elle s'était déjà si fort habituée à lui qu'elle ne pouvait pas sans chagrin se faire à l'idée de son départ.

Et bien qu'elle ne se fut pas abaissée jusqu'à une prière, le chasseur s'était renégocié en s'arrangeant pour toujours rester à Alger.

L'amour était né dans le cœur du troupier, un amour fou, un amour dont il sentait bien qu'il mourrait si Pépita épousait un autre homme.

Et rendu diplomate par l'amour, Baptiste tendit un piège à la dissimulation de Pépita.

Il feignit d'être décidé au départ jusqu'au dernier jour, n'avouant pas qu'il restait, qu'il avait repris du service.

Les deux Espagnoles, mère et fille, ne disaient rien, ne se plaignaient pas, mais Baptiste devinait l'angoisse secrète de ces deux femmes sans soutien dans la vie et qui avaient été à même d'apprécier le noble cœur du soldat de France, doux comme un mouton avec les faibles et terrible comme un lion contre l'injustice.

Elles lui préparèrent un repas d'adieu pour le dernier jour, et Pépita nerveuse, un peu pâle ferma sa boutique dès midi.

Le maréchal des logis en superbe tenue, jubilant intérieurement de la surprise qu'il ferait aux deux femmes se présenta bien avant l'heure du repas.

Il ne voulait rien dire avant le moment de la séparation et frapper mieux son coup.

Mais sur la table, dans un cadre doré, il y avait une photographie de Pépita qui n'avait jamais vu qu'on la photographiait, et auprès du cadre une boîte préparée.

Baptiste ne douta point que ce fut un souvenir à lui destiné.

Quel plus beau cadeau la fière Espagnole pouvait-elle lui faire que de lui laisser une image que personne ne possédait ?

Les résolutions du Français s'écouleront.

Avec beaucoup d'apôpos et de délicatesse il ne parla pas à la jeune fille qui lui avait ouvert la porte mais il s'en fut vers sa mère, la ménagère occupée à la cuisine et plus faible, plus malade encore que d'habitude.

Il l'arracha à ses préparatifs; en lui disant :

— Et vous croyez donc que je pourrai manger, dévorer, que j'aurai le cœur disposé à faire honneur à votre festin ?... Laissez tout cela....

— Cependant.... cependant....

— Non, je ne toucherai à rien, pas du moins avant que vous m'ayez accordé une permission.

— Laquelle ?

— Celle de... de...

Baptiste ménageait la pauvre femme en la préparant peu à peu.

— Celle de revenir encore demain soir...

— Oh volontiers, le bateau ne part donc qu'après demain ?

— Et après-demain matin pour vos commissions...

— Vous retardez donc votre embarquement ?

— Et encore après demain soir, et encore l'autre après demain matin.... Vous abandonner, vous, ayant que vous soyez rétablie, vous la fidèle amie depuis tant de mois, vous auprès de laquelle j'accours si heureux pour me reposer, prendre conseils, non je n'ai pas pu, non... Je ne pars pas...

à suivre



propriétaire d'une action peut faire partie de l'assemblée générale.

Nul ne peut se faire représenter à l'assemblée générale que par un mandataire membre lui-même de l'assemblée.

L'administrateur délégué

L. Lefèvre

Soirée au Gouvernement

Le vendredi 28 juillet dernier soirée au gouvernement en l'honneur de M. M. les officiers du Troude. M. M. les officiers du Chasseloop-Lau-nat arrivé inopinément à St-Pierre avaient bien voulu se rendre à l'invitation que M. le Gouverneur de la Colonie leur avait aussitôt adressée.

Contrairement à ce que l'on a affirmé, cette soirée n'a jamais eu le caractère d'une réception ouverte. En dehors de nos officiers de marine, M. Angoulvant avait voulu simplement réunir quelques personnes dans l'intimité.

On s'est du reste fort amusé.

Tribune libre

De Miquelon

X Les 148 petits pêcheurs miquelonnais qui ont à la date du 4 Juillet dernier pétitionné en faveur de la baleine; reconnaissent leurs torts, font amende honorable à leurs frères de l'Île aux Chiens, et convaincus par la pétition des 168 publié par le Réveil, qu'il importe d'assurer la sécurité et la tranquillité si gravement compromise des braves bretons et normands de cette petite île, demandent instamment au gouvernement de la République un règlement ainsi conçu.

Art. 1er A partir de ce jour tout mouvement maritime autre que celui de la petite pêche à l'Île aux Chiens, doit cesser sur l'étendue de la Colonie.

Art. 2 Les navires actuellement au port seront autorisés à en sortir. Un délai de 15 jours sera accordé aux armateurs St-Pierrais pour

No 20 Feuilleton de «LA VIGIE»

Amour Sauvage

PAR

BRAU DE ST-POL LIAS

Le cri de l'éléphant est arrivé jusqu'à Morbo et a réveillé le Kampong, — réveil inquiétant, plein d'émoi ...

Le jour se lève blafard. Un ciel bas, aux nuages gris de cendre, par moment sillonnés d'éclairs silencieux, semble peser sur les grands Antous de bois, grimacants, qui gardent le Grenier-à-riz. Une atmosphère lourde, étouffante, enveloppe cette place encore assombrie par les feuillages épais des arengas, qui reste morne à l'heure où d'habitude elle s'anime tous les matins.

Les femmes du Kampong sont là, chacune portant une urne sur la hanche, pour puiser au réservoir commun la provision de riz de la maison, suivant le nombre de ses habitants. Mais elles ne rient pas aujourd'hui; elles ne causent pas. Elles semblent opprassées, nerveuses, comme si une angoisse planait, sur elles... Niala, pâle, ses grands yeux agrandis, jette de temps en temps, à la dérobée, un regard dououreux sur le Béntèn du vieux Datang,

faire rentrer leurs goélettes lesquelles seront désarmées dès leur arrivée. Passé ce délai tout bateau qui se présentera à moins de 3 milles de la côte sera invité à se rendre; en cas de refus une batterie installée au Pain de Sucre reitera l'invitation en langue internationale.

Art. 3 Santos-Dumont sera chargé du service postal entre Sydney et la Colonie, il assurera en même temps et avec l'un de ses meilleurs ballons le transport du fret et des voyageurs de marque.

Art. 4 Du 1er Janvier au 1er Août, les Miquelonnais évacueront l'île, afin de ne pas troubler le capelan dans son atterrissage. L'île aux vainqueurs, sera mise à leur disposition à la condition toutefois de ne pas gêner, les pêcheurs voisins et de profiter de leurs leçons.

Art. 5 Une commission composée des meilleures lumières de l'anse à Trehoñard, sera chargée d'élaborer un projet, tendant à changer la route des transatlantiques afin que le bruit de leurs machines rabatte la morue sur nos bancs.

Après quoi, ils espèrent que la baleine affectionnera de nouveau leurs côtes, et qu'en le faisant elle y ramènera la morue en abondance.

Cent-Quarante-Huit

NOUVELLES MARITIMES

Arrivées

Juillet

30 G. B. Emilia b. g. f. avec 44.000 morues
— G. B. Jeannette g. f. avec 5.000 morues
— Sydney Voyageuse g. f. avec charbon
31 Bonnet-Flamand Angeline g. f. avec 45.000 morues
— Bonnet-Flamand Leon Emilie g. f. avec 15.000 morues

Août

1er Boulogne Ondine b. g. f. avec lest
— Bordeaux Korrigane b. g. f. avec sel
— G. B. Alsaciennne g. f. avec 8000 morues
— B. Xénophon g. f. avec 5000 morues
— G. B. Galilée g. f. avec 6000 morues
— B. Aventure g. f. avec 24.000 morues
— Bayonne Marinette 3 mâts f. avec sel et diverses marchandises

- G. B. Tour du Pin g. f. avec 10.000 morues
- Bonnet-Flamand Pierre g. f. avec 35.000 morues
- G. B. Emilie avec 14.500 morues
- G. B. Reine-des-Anges g. f. 5000 morues
- G. B. Gustave Prosper g. f. avec 14000 morues
- G. B. P. F. 22 g. f. avec 6000 morues
- G. B. Francine g. f. avec 9000 morues
- G. B. Béarnaise g. f. avec 7000 morues
- 2 G. B. Surcouf b. g. f. avec 22.000 morues
- G. B. Josaphine g. f. avec 9.500 morues
- Morlais Melusine Sloop avec lest
- G. B. Batavia g. f. avec 13000 morues
- 3 C. B. Canadienne g. f. avec 7000 morues
- C. B. Paul Marie g. f. avec 14000 morues
- G. B. G.Master g. f. avec 9000 morues
- G. B. Jeanne Auguste g. f. avec 8.500 morues
- Sydney Amélia vapeur anglais avec diverses marchandises et passagers

Contrairement à ce qu'a annoncé le Réveil St-Pierrais, le gouverneur n'a nullement envoyé son premier secrétaire saluer à son débarquement, M. le Supérieur ecclésiastique.

Mgr Légasse a été, deux heures après son arrivée, saluer le Chef de la Colonie qui lui a rendu sa visite, le lendemain à 3 heures.

M. Aroul, chef du secrétariat, s'était rendu la veille à bord de l'Amélia pour présenter à M. le délégué Louis Légasse les compliments de bienvenue du Gouverneur.

A VENDRE

Un cheval

ET

Une Voiture Victoria

s'adresser au bureau du journal

Le Gérant J. B. LÉGASSE, neveu

croit saisir la note suraiguë d'un cri de douleur ou d'angoisse . . . Puis le dépit redevient calme, somnolent, jusqu'à ce qu'il s'anime et s'affole de nouveau, lorsqu'une voix dolente, comme une plainte, semble en avoir donné le signal.

Le vent apporte de la forêt les aboiements lointains des grandes troupes de gibbons-siamangs que l'approche de l'orage exaspère, et qui semblent être les cris d'effroi d'une population effarée, répondant au chant du Kampong . . .

Kéron et Moussang qui l'a rejoint, traversent la place déserte, jetant un regard sardonique sur les hautes gerbes de bambous qui leur cachent la maison de Datang.

— Voilà un vieux malin qui disparaît, dit Moussang, tournant la tête, sans ralentir le pas, vers Kéron qui marche derrière lui.

— Son cœur sera passé tantôt à Badak, son fils ainé, dit Kéron.

— Badak n'est qu'un gros imbécile qui ne nous gênera pas comme l'autre aurait pu le faire.

— Mais il aura ce soir, en lui, l'esprit de Datang.

— Bah ! conclut Moussang, avec un scepticisme qui paraît cynique à Kéron lui-même, l'esprit d'un homme ne se refait pas dans son estomac !

Le chant a cessé, et l'on n'entend plus dans le Kampong que le grognement des porcs à la crinière dorée hérissee, qui disputent aux poules, sous le grenier-à-riz, les grains tombés des urnes des femmes — et dans le lointain encore, le chant lugubre des gibbons qui fuient dans les grands arbres, vers la montagne, jetant aux échos leurs derniers aboiements . . .

à suivre